



Direction de l'Aménagement Urbain
& des Services Techniques

Demande d'Occupation du Domaine Public Communal

A l'attention de la Police Municipale

Attention : un délai impératif de dix jours minimum est nécessaire au traitement de la demande. Aucune autorisation ne sera délivrée si ce délai n'est pas respecté.

Demandeur

Entreprise :

NOM, Prénom du représentant :

Adresse précise :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Objet

* **Occupation** : Nacelle; Echafaudage, grue; benne; matériaux palissade

* **Nature des travaux** :

* **Métrage** (en ml ou en m²) :

* **Adresse précise** :

* **Date de début des travaux** :

* **Date de fin des travaux** :

Fait à Thonon le :

Signature :

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT LES PLANS DE SITUATION

UNE FACTURE POUR DROITS DE VOIRIE VOUS SERA ADRESSEE EN MEME TEMPS QUE L'ARRETE D'AUTORISATION (TARIF : 5,40 € LE ML OU LE M², SUIVANT L'OCCUPATION, PAR QUINZAINE AVEC UN MINIMUM DE PERCEPTION DE 27,16 €)

-----Partie ci-dessous réservée à l'instruction du dossier-----

DEMANDE D'AVIS (Cases à cocher)

Voirie	: <input type="checkbox"/>	favorable	-	<input type="checkbox"/>	défavorable
Eaux / assainissement	: <input type="checkbox"/>	favorable	-	<input type="checkbox"/>	défavorable
Environnement	: <input type="checkbox"/>	favorable	-	<input type="checkbox"/>	défavorable
Parcs et Jardins	: <input type="checkbox"/>	favorable	-	<input type="checkbox"/>	défavorable
Urbanisme	: <input type="checkbox"/>	favorable	-	<input type="checkbox"/>	défavorable

Observation (s) :